

LE BOURGNEUF LA FORET (53410)

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 3 Septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **Mardi 3 Septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU – Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER - Yohann FOUASSIER – Pierrette LEHAY – Patrick BEAUPERE - Marie-Claude HOUDELIER - Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT – Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Caroline BEAUDUCEL – Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU - Noémie GAIGNER – Nicolas GAUBERT

EXCUSES : Michèle DUCHEMIN – pouvoir donné à Pierrette LEHAY

Secrétaire : Florence LAMBARE

Sans observation, le procès-verbal du 22 Juillet a été approuvé à l'unanimité.

1- TRAVAUX RUE PRINCIPALE – CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Les travaux de la « Rue Principale » impliquent une convention avec le Conseil Départemental, concernant les conditions d'entretien, de gestion et de domanialité. La convention recense l'ensemble des travaux prévus ou encore les éléments dont l'entretien est à assurer par la commune ou le département.

Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention, les plans et tout documents relatifs à la présente délibération.

2- TRAVAUX BASSIN DE LA SALAIS

a) Consignes d'entretien, de surveillance et de gestion du bassin d'orage

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bassin de la Salais, il a été fait un porté à connaissance au titre de la loi sur l'eau. Suite aux remarques de la DDT, il a été élaboré un règlement d'eau.

Le règlement d'eau concernant le bassin de la Salais concerne en particulier l'entretien, la surveillance et la gestion du bassin en cas de crue.

Le Conseil, à l'unanimité, s'engage à mettre en œuvre les modalités prévues dans le règlement d'eau du Bassin de la Salais.

b) Participation Signature de la convention de partenariat avec le JAVO

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le JAVO. Cette convention reprend les droits et devoirs de chaque partie dans le cadre des travaux d'aménagement du Bassin de la Salais.

3- BUDGET COMMUNE – ADMISSION EN NON VALEUR

Sur demande de la Trésorerie, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte d'admettre en non-valeur les sommes non recouvrées pour une valeur totale de 18,28 €.

4- PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Dans le cadre du projet de Protection Sociale Complémentaire le Conseil Municipal a donné pouvoir (le 25.03.24) au CDG afin de lancer un appel à candidatures pour la sélection d'un organisme d'assurances.

Le marché sera bientôt notifié à la société retenue, et le conseil sera amené à voter l'adhésion ou non à ce dernier (à la séance du 7 octobre prochain).

Dans cet optique, le Conseil a échangé (sans vote) sur les différents points de la prévoyance :

- le niveau de couverture à adhésion obligatoire pour l'ensemble des agents garantissant les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90 % / 95 % des revenus nets des agents (TBI, NBI et RI) ;
- l'application de dérogations règlementaires au caractère obligatoire de l'adhésion prévues par l'accord collectif régional ;
- les conditions d'ancienneté requise pour l'adhésion des agents contractuels sans que celle-ci puisse dépasser 6 mois ;
- la participation en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à 50 % du montant de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire retenu.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Inauguration école** : l'inauguration officielle de la nouvelle école « Les Mille Mots » aura lieu le samedi 28 septembre prochain, avec participation, dans la mesure du possible, des conseillers le matin à l'inauguration officielle et l'après-midi à l'accueil de la population. Un groupe de travail, constitué d'élus a été formé afin de préparer au mieux cette journée.
- **Travaux voirie Beulotière** : L'entreprise SECHE est titulaire du lot 1 (Terrassements – Voiries – eaux pluviales) et l'entreprise LEROY du lot 2 (Aménagements paysagers).
- **Travaux d'aménagement « Rue Principale »** : Les travaux devraient débuter en septembre.
- **Travaux de création d'un cheminement doux école/Morfelon** : L'entreprise LEROY Paysages est titulaire du marché. Après intervention sur la zone humide début Septembre par l'entreprise retenue par le JAVO, l'entreprise LEROY doit intervenir pour la réalisation du cheminement doux avec l'objectif que les travaux soient terminés fin Octobre.
- **Travaux d'aménagement « Bassin de la Salais »** : Les travaux ont commencé la semaine du 20 Aout dernier. Une réunion d'information pour le public a eu lieu le mardi 27 Aout.
- **Ressources humaines** : Mme MONTES Jennifer a été embauchée dans le cadre du remplacement de Mme COMMERE Maud (temps méridien et entretien des locaux). Le recrutement du nouvel agent d'accueil est en cours, plus de 40 CV ont été reçus.
- **Prochaines séances du CM** :
 - Lundi 7 Octobre, Jeudi 7 Novembre et Lundi 9 Décembre

Affiché le 10/09/2024

Le Maire,
François BERROU

